



# EHTL

École d'Hôtellerie et de Tourisme du  
Luxembourg

## Dossier de candidature

(candidature pour le 15 juillet 2020 au plus tard)

Veuillez inscrire toutes les informations en caractères d'imprimerie !

*Coller ici une photo d'identité récente*

### Voie de formation visée

Brevet de technicien supérieur	BTS Hospitality Management
--------------------------------	----------------------------

### Données personnelles

Titre :	Madame	Monsieur		
Nom :				
Prénom(s) :				
Nationalité :				
Date de naissance :	Jour      Mois      Année	Lieu :		
Matricule :	No matricule luxembourgeois / No national d'identification / No INSEE			
Adresse :	Numéro	Rue		
	-			
	Pays	Code postal      Localité		
Numéro de téléphone :	Préfixe pays	Numéro fixe	Préfixe pays	No GSM
	E-mail :			

**Important :** Même incomplet, retournez-nous ce dossier pour la date indiquée ; envoyez-nous les pièces manquantes dès que vous les aurez obtenues.

Décision :	Date de la décision	Paraphe	Partie réservée à la direction de l'EHTL
Admis(e)			
Refusé(e)			
Liste d'attente			
Pièces supplémentaires à fournir :			Numéro dossier
Remarques :			
.....			
.....			

## Scolarité antérieure

### 1. Études secondaires

Veillez indiquer ci-après votre cursus scolaire et préciser les classes et filières fréquentées. Notez les redoublements ou interruptions éventuels.

Année scolaire	Niveau (Classe et section)	Établissement (Nom et ville)	Résultat (Admis, Refusé)
2019/2020			
2018/2019			
2017/2018			
2016/2017			
2015/2016			

### 2. Diplôme de fin d'études secondaires

Veillez indiquer le diplôme que vous détenez ou celui que vous détiendrez à la fin de l'année scolaire en cours.

Diplôme luxembourgeois	Année d'obtention :
	Section
de fin d'études secondaires classiques	
de fin d'études secondaires générales	
de la formation de technicien	

Diplôme étranger	Année d'obtention :

Je suis actuellement en attente du résultat des ajournements de l'examen de fin d'études secondaires.

Établissement d'origine (Établissement fréquenté lors de l'année permettant l'accès au BTS)
Dénomination (en toutes lettres) : .....
Adresse : .....
No Rue
-
Pays Code postal Localité

<p style="text-align: center;"><b>Contrôle du dossier</b></p> <p>Seuls les dossiers complets pourront être pris en considération pour l'admission au BTS. Les demandes doivent être déposées personnellement au plus tard le 15 juillet 2019 au secrétariat de l'EHTL.</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">       Réservé à la direction de l'EHTL     </div>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dossier de candidature complété, daté et signé</li> <li>2. Photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso (voir page 1 de ce dossier)</li> <li>3. Lettre de motivation en anglais</li> <li>4. Copie du diplôme donnant accès à la formation BTS ou certificat d'inscription dans une classe menant au diplôme requis</li> <li>5. Bulletins d'études des 2 dernières années</li> <li>6. Curriculum Vitae avec les expériences professionnelles en anglais</li> <li>7. Photocopie d'un document d'identité</li> <li>8. Preuve d'affiliation à une caisse de maladie</li> <li>9. Déclaration certifiée sur les niveaux de connaissances linguistiques en français et anglais (niveau B2). Sont dispensés les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires classique respectivement secondaires générales luxembourgeois</li> <li>10. Pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne, autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice</li> <li>11. Copie du virement des frais d'inscription : 100€ par semestre à virer sur le compte CCPL LU84 1111 2338 6292 0000 Bénéficiaire : TS-SEGS ECOLE D'HÔTELLERIE ET DE TOURISME DU Luxembourg avec la mention : « Nom et prénom, inscription BTS »</li> </ol>	

**Important** : Même incomplet, retournez-nous le dossier pour la date indiquée, envoyez-nous les pièces manquantes dès que vous les aurez obtenues.

Les informations ci-avant sont recueillies en vue de la gestion administrative des données relatives au cursus scolaire des étudiants ainsi que de l'analyse statistique à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement, en conformité avec la loi du 18 mars 2013 relative aux traitements de données à caractère personnel. Tout questionnaire incomplet peut entraîner le refus de l'inscription.

Art. 9. Le refus de fournir les renseignements obligatoires demandés à l'article 3, paragraphe (2), le refus de les fournir dans le délai prescrit ainsi que le fait de fournir intentionnellement des renseignements inexacts ou incomplets sont passibles d'une amende de 25 à 250 €.

L'étudiant a un droit d'accès et de rectification aux données enregistrées.

Je certifie sincères et véritables les réponses aux données dans ce dossier.

Fait à ..... 2020  
 le ..... (date)  
 (localité)

.....  
 (signature du candidat / de la candidate)

**Droit à l'image**

Je soussigné(e) autorise l'EHTL à me photographier ou filmer et à exploiter ces images pour les besoins de l'école, en respectant le cadre légal du droit à l'image.

.....  
 (signature du candidat / de la candidate)

## Admission aux études du BTS en Hospitality Management

Les conditions d'admission sont réglées par les articles 10-13 de la loi du 19 juin portant organisation de l'enseignement supérieur, modifiée par la loi du 23 juillet 2010 portant organisation de l'enseignement supérieur et fixant les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur, ainsi que par le RGD du 23 février 2010 relatif à l'organisation des études et à la promotion des étudiants des formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur.

Les candidats doivent être détenteurs :

- soit d'un diplôme de fin d'études secondaires classiques
- soit d'un diplôme de fin d'études secondaires générales
- soit d'un diplôme de technicien accompagné de la réussite des modules préparatoires des formations suivantes :
  - o Division hôtellerie, section hôtellerie
  - o Division hôtellerie, section tourisme
  - o Division administrative et commerciale
- soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le Ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions

L'accès pourra également être offert aux candidats pouvant se prévaloir d'une expérience et d'acquis professionnels, accès subordonné à la présentation d'un dossier et à un entretien.

L'inscription des candidats se fera en deux temps :

- Les candidats futurs détenteurs d'un des diplômes susmentionnés pourront effectuer une pré-inscription pour le 15 mai. Leur inscription sera confirmée pour le 15 juillet dès réception de leur diplôme.
- Pour les autres candidats, la date limite d'inscription est le 15 juillet en fonction des places disponibles.

Des inscriptions tardives pourront avoir lieu en septembre en fonction des places disponibles.

Les candidats remettront une demande d'admission au secrétariat de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de Luxembourg.

Les diplômes des techniciens doivent être accompagnés d'un certificat de réussite des modules préparatoires.

Une commission d'admission composée du groupe curriculaire se réunit pour vérifier les dossiers et inscrire les candidats dans le cycle de formation. Cette commission convoque les candidats pour un entretien. A l'issue de cet entretien, le groupe choisit le ou les candidats les plus motivés.

Le nombre minimum de candidats pour la première année du BTS est fixé à 8. Au cas où le nombre de candidats dépasse le nombre de 15 places disponibles pour la 1<sup>ère</sup> année de formation, la commission d'admission choisira les candidats les plus motivés.

Les candidats remplissant les conditions d'admission, mais non retenus sur la liste d'inscription, sont inscrits sur une liste d'attente.

A l'exception des candidats ayant un diplôme de technicien en hôtellerie, section hôtellerie, les étudiants – en fonction de la formation suivie et de l'expérience cumulée – suivent des cours de mise à niveau dans le volet « Hôtellerie et restauration » pendant la 1<sup>ère</sup> année du cycle BTS. Ces cours sont obligatoires et certifiés pour l'obtention du diplôme BTS en Hospitality Management.

Le début de l'année d'études est fixé au 15 septembre et la fin de l'année d'études au 14 septembre de l'année suivante.

Des droits d'inscription sont perçus pour un montant de 100 € par semestre.

Les étudiants doivent suivre tous les cours de la formation. Si les absences excusées ou non-excusées dépassent 20%, l'équipe pédagogique peut prendre des décisions disciplinaires concernant la suite de la formation

Le dossier de préinscription est à remplir et à envoyer avec les pièces requises **par courrier postal** à l'adresse suivante :

**École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg**

B.P. 71

L-9201 Diekirch

Une confirmation de préinscription vous sera envoyée dès réception des documents.

\*Si vous avez des questions concernant les documents à envoyer, n'hésitez pas à contacter le secrétariat des élèves au tél. : 80 87 91 -402.

\*Si vous avez des questions concernant l'orientation, notre équipe du SePAS est à votre disposition au tél. : 80 87 91-1.